



Loi école: les directeurs critiques se font corriger

Lettres de remontrances, avertissements verbaux du rectorat... «Libé» a recueilli les récits de plusieurs enseignants mobilisés contre le projet Blanquer, au menu du Sénat mi-mai.

Par
MARIE PIQUEMAL

Au micro, ses mots étaient pourtant mesurés. «Partir en guerre, je ne dirais pas ça. C'est plutôt un appel lancé aux citoyens et sénateurs pour qu'ils regardent de près ce projet de loi sur "l'école de la confiance".» C'était le 14 mars, de bon matin, sur France Bleu Hérault. Sébastien Rome, directeur d'école et maire adjoint de la petite ville de Lodève, en Occitanie, voulait alerter contre cette mesure, passée inaperçue jusque-là, qui vise à fusionner par endroits une école avec le collège voisin. «Ce qui signifie la suppression du directeur d'école, là où ces établissements des savoirs fondamentaux seront créés. Si le projet de loi est adopté en l'état, c'est la disparition d'un service public de proximité», expose-t-il calmement.

Scotché. Mais deux semaines plus tard, Sébastien Rome se retrouve convoqué

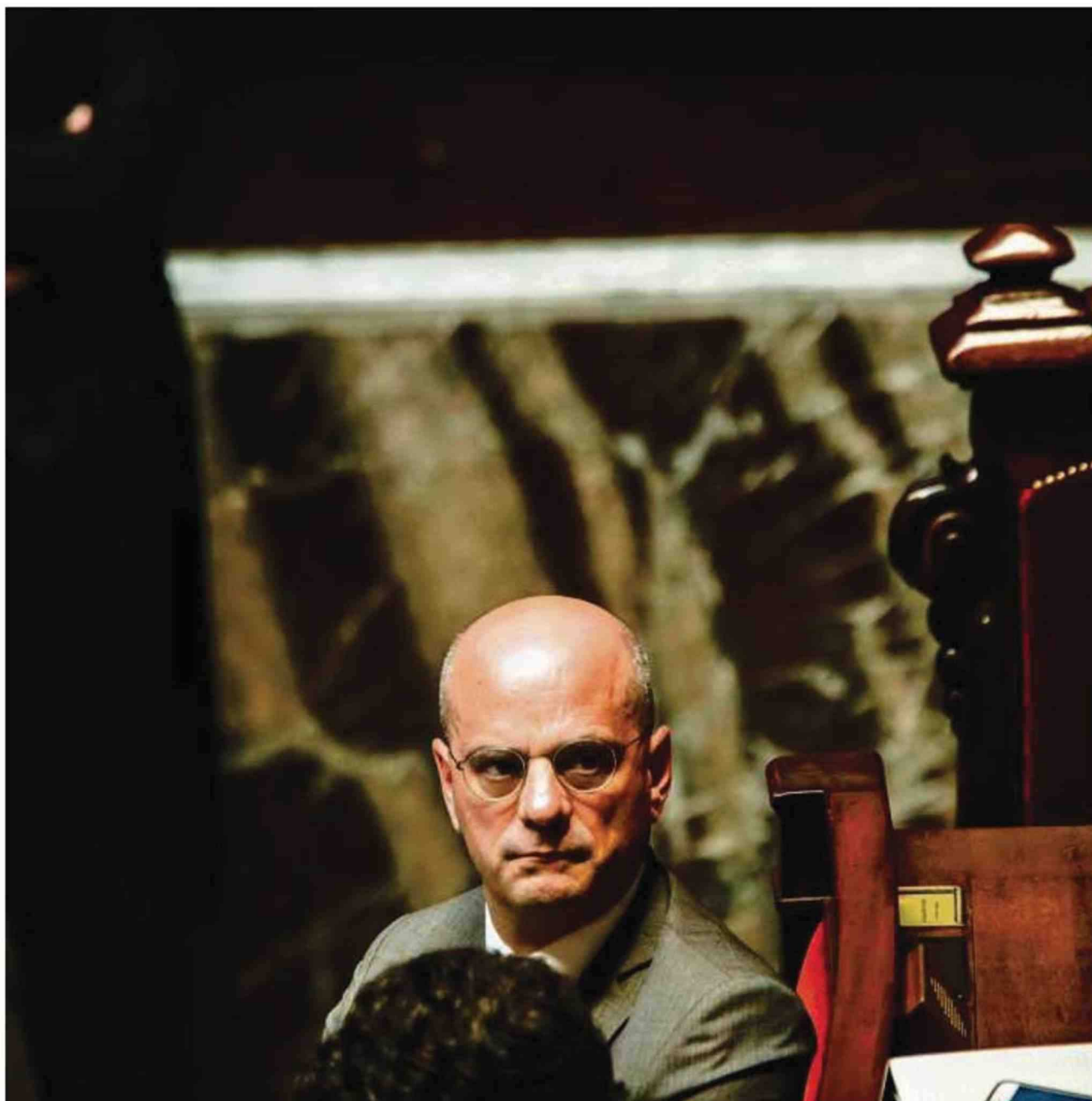
au rectorat. «Les propos que vous avez tenus n'ont pas été conformes à la nécessaire neutralité liée au statut de fonctionnaire de l'Etat», écrit l'inspecteur d'académie, dans une lettre «d'admonestation». Officiellement, ce courrier n'est pas une sanction disciplinaire, «mais il y ressemble pour-tant fortement. Il est versé au dossier administratif de mon client, ce qui veut dire qu'il sera pris en compte dans les demandes de mutation et évolutions de carrière», réagit l'avocat de l'enseignant, Luc Moreau. Il est scotché par ce dossier qui sort des clous habituels. «Des remontrances contre les agents publics, ça arrive, oui. Mais pas comme ça. A part pour des militaires, peut-être... Sauf que là, on parle d'un enseignant, qui plus est élu municipal. La liberté d'expression est une liberté fondamentale. Serait-on de retour à la III^e République, avec des fonctionnaires muselés?» «L'argumentaire du rectorat ne tient pas la route», poursuit-il. Dans sa lettre, l'inspecteur invoque le devoir de neutralité du fonctionnaire. «C'est vrai, l'agent public ne doit pas faire mention de ses opinions politiques, syndicales, ou de ses croyances. Mais seulement quand il est en service! L'Etat ne peut pas attendre de ses agents une neutralité dans sa vie privée.» Pour l'avocat, cette histoire

a une résonance politique: «C'est une façon de dire: "Enseignants, ne vous occupez pas des affaires politiques, ce n'est pas pour vous."»

Le ministère de l'Education aurait-il donné des consignes pour faire taire la mobilisation? Sollicité, l'entourage de Jean-Michel Blanquer n'a pas donné suite à notre demande. L'histoire de Sébastien Rome fait écho à d'autres. Des tentatives d'intimidation ou des pressions ressenties qu'expriment, à mots couverts, des enseignants ces dernières semaines. Nous relations, le 10 avril, des témoignages de profs du secondaire qui se sentent visés par des sanctions déguisées à cause de leur mobilisation contre la réforme du lycée. Parfois, la pression ressentie prend simplement la forme d'un avertissement verbal, comme ce directeur dans une école près de Paris, interpellé par son inspecteur à la sortie d'une réunion: «Il m'a coïncé dans le couloir en me demandant des précisions sur une réunion d'information que j'avais organisée à destination des parents sur le projet de loi Blanquer», raconte-t-il sous anonymat et encore stressé. L'enseignant pensait pourtant avoir pris toutes les garanties nécessaires. Certes, la réunion se tenait dans l'enceinte de l'école, mais en dehors du temps scolaire, un soir à 19 heures. Et la municipalité, propriétaire des locaux, avait donné son accord. «J'avais même insisté

pour qu'un représentant de la mairie I.R soit présent pour que le débat soit le plus ouvert possible.»

«Dangereuse». Dans le couloir, l'inspecteur lui demande: «En quelle qualité avez-vous organisé cette réunion?» Il lui fait répéter deux fois pour gagner du temps et rétorque: «En tant que citoyen.» C'était la bonne réponse, l'enseignant s'en sort après un laïus sur le devoir de réserve et un «maintenant, soyez vigilants». «Un bon coup de pression, traduit-il, avec effet garanti: tous mes collègues, dans les écoles voisines, ont pris peur.» Ces dernières semaines, s'infuse dans les rangs l'idée qu'il est plus sage pour les profs de garder leur clapet fermé. Le fameux article 1 du projet de loi, qui rappelle le devoir d'exemplarité des enseignants, y contribue aussi beaucoup – même si, en termes de droit, cet article ne change rien. Epaulé par son avocat, Sébastien Rome vient d'écrire au ministre une lettre que Libération a pu consulter. «Le Dasen [directeur académique des services de l'Education nationale, ndlr] indique clairement qu'un fonctionnaire d'Etat ne dispose pas de sa liberté d'expression... Vous ne pouvez souscrire à une telle conception des libertés du fonctionnaire qui est juridiquement erronée, administrativement obsolète et politiquement dangereuse.» Jean-Michel Blanquer est pressé de répondre. ◀



Jean-Michel Blanquer à l'Assemblée, en octobre. PHOTO DENIS ALLARD

**«Un bon coup de pression
avec effet garanti: tous
mes collègues, dans les écoles
voisines, ont pris peur.»**

**Un enseignant
anonyme**